



Règlement du Concours international d'éloquence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne 2023

Article 1 : Généralités

Le Concours international d'éloquence est organisé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en collaboration avec les associations étudiantes suivantes : Lysias Paris 1, SONU, Révolte-toi Sorbonne.

La demi-finale aura lieu le 19 avril 2023 et la finale le 23 mai 2023.

Article 2 : Inscriptions

Les participants au Concours international d'éloquence devront :

- être étudiant de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- être étudiant d'une université internationale partenaire de l'AUF et sachant s'exprimer en français.

Un étudiant inscrit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en programme ERASMUS à l'étranger, ne pourra pas candidater au concours via l'AUF pour des raisons d'équité envers les candidats internationaux.

Pour les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les inscriptions se dérouleront sur le site <http://eloquence.panthéonsorbonne.fr> à partir du 6 mars 2023. Si tous les champs ne sont pas correctement remplis, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Pour les étudiants des universités internationales en partenariat avec l'AUF : les modalités d'inscription sont prises en charge par votre université. Vous pouvez vous adresser au contact local en charge de l'organisation des phases de présélection pour plus de renseignements.

Les participants et gagnants du concours 2018, 2019, 2021 et 2022 sont autorisés à participer cette année (2023) s'ils sont toujours inscrits en tant qu'étudiant au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ou inscrits dans une université internationale partenaire de l'AUF.

Article 3 : Sélection des lauréats

Les dates et horaires de sélection sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité et des contraintes sanitaires.

Les candidats doivent s'engager à être présents sur le 1^{er} tour, 2^e tour, la demi-finale et la finale. Si le candidat ne peut pas être présent lors de son créneau de passage, il sera considéré comme forfait.

Pour les étudiants des universités internationales : les universités participantes sont en charge, avec l'appui de l'AUF, de l'organisation des phases de présélection des candidats.

Elles s'engagent à diffuser auprès des étudiants participants la vidéo de la réunion d'information préparée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à utiliser la grille de notation commune réalisée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Pour les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

Les phases de sélection seront les suivantes :

Ouverture du formulaire de candidature pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : 6 mars 2023.

Le formulaire d'inscription sera clôturé dès réception de 200 inscriptions de candidats. Les 100 premiers candidats inscrits seront informés de leur sélection et les 100 autres seront placés sur une liste d'attente en cas de désistement.

Du 20 au 21 mars : 1^{er} TOUR EN PRÉSENTIEL

- Envoi des sujets : 7 mars lors des inscriptions
- Résultats du 1^{er} tour et envoi des sujets du deuxième tour aux candidats de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'AUF : 23 mars

Règles du 1^{er} tour :

> Passage en duel. Le candidat 1 répond à la question sous la forme affirmative et le candidat 2 répond à la question sous la forme négative.

L'affirmative commence.

Chaque passage dure **4 minutes**.

À 3 minute 30, un membre du jury informe qu'il faut conclure. À 4 minute 30, un membre du jury arrête la prestation.

Les prestations seront suivies par 1 minute de retour des jurés sur la prestation.

Si le candidat ne peut pas être présent lors de son créneau de passage, il sera considéré comme forfait.

> Sélection parmi les 100 candidats, des 32 meilleurs orateurs pour Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les 32 candidats sélectionnés par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les candidats sélectionnés par l'AUF intègrent à ce stade les mêmes étapes de sélection.

Le 3 avril : 2^e TOUR EN PRÉSENTIEL

- Envoi des sujets : 23 mars
- Entrée dans le concours des candidats de l'AUF
- Les candidats AUF passeront sous forme d'enregistrements vidéos. **Les candidats AUF devront envoyer leur prestation vidéo au plus tard le 31 mars à 12 h.**

Règles du 2^e tour :

> Passage en duel. Le candidat 1 répond à la question sous la forme affirmative et le candidat 2 répond à la question sous la forme négative.

L'affirmative commence.

Chaque passage dure **4 minutes**.

À 3 minute 30, un membre du jury informe qu'il faut conclure. À 4 minute 30, un membre du jury arrête la prestation.

Les prestations seront suivies par 1 minute de retour des jurés sur la prestation.

Si le candidat ne peut pas être présent lors de son créneau de passage, il sera considéré comme forfait.

> Sélection des 16 meilleurs orateurs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'AUF.

> Annonce des résultats du second tour : 4 avril

Le 19 avril : DEMI-FINALE

- Envoi des sujets pour la demi-finale à tous les candidats (Paris 1 Panthéon-Sorbonne et AUF) : 7 avril
- La demi-finale se tiendra en présentiel pour les candidats de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Les candidats AUF passeront sous forme d'enregistrements vidéos. **Les candidats AUF devront envoyer leur prestation vidéo au plus tard le 18 avril à 12 h.**

Règles de la demi-finale :

> Les passages seront sous forme de duels, les candidats passeront en présence de votre contradicteur. Une personne répond à l'affirmative, une autre à la négative ;

> L'affirmative commence ;

> **Le passage durera 7 minutes.** À 6 min 30, un membre du jury informera le candidat qu'il faut conclure, à 7 min 30, un membre du jury l'arrêtera ;

> **La demi-finale sera filmée, une tenue correcte serait donc appréciée.**

> L'usage de notes est autorisé ;

> L'usage d'un chronomètre est autorisé ;

> Le jury définitif est en cours de constitution. Seront notamment représentés les associations co-organisatrices du Concours international d'éloquence, l'AUF, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

> Les personnes qui ne se seront pas présentées à la demi-finale seront éliminées.

Les candidats internationaux effectueront leur passage par vidéo, dans les conditions du direct.

La demi-finale sera enregistrée afin de réaliser le montage vidéo des 8 finalistes en vue du vote du public qui se déroulera du 24 avril au 23 mai sur eloquence.panthéonsorbonne.fr via une plateforme de vote en ligne dédiée.

Le 23 mai : FINALE- 4 duels et 8 éloges

- Envoi des sujets de la finale : 9 mai à tous les candidats
- La finale se tiendra en présentiel pour les candidats de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et pour les candidats de l'AUF qui pourront faire le déplacement.
- Les candidats AUF qui enregistreront leur prestation devront l'envoyer au plus tard le 22 mai avant 12 h.

Règles de la finale :

> Deux passages par candidat pour la finale :

- Un premier passage sous forme de duel : Les passages seront sous forme de duels. Une personne répond à l'affirmative, une autre à la négative ;
 - L'affirmative commence ;
 - **Le passage durera 5 minutes.** À 4 min 30, un membre du jury informera le candidat qu'il faut conclure, à 5 min 30, un membre du jury l'arrêtera.
- Un second passage sous forme d'éloge. Le sujet aura été choisi au préalable par les candidats et validé par l'université.
 - **Le passage durera 5 minutes.** À 4 min 30, un membre du jury informera le candidat qu'il faut conclure, à 5 min 30, un membre du jury l'arrêtera.

> **La finale sera filmée, une tenue correcte serait donc appréciée.**

> L'usage de notes est autorisé ;

> L'usage d'un chronomètre est autorisé ;

> Le jury sera présidé par Christine Neau-Leduc, présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il sera composé des membres suivants :

- Un parrain ou une marraine médiatique (comédiens, acteurs, etc.) ;
- Un avocat ou une avocate ;
- Un représentant de l'AUF l'Europe de l'Ouest ;
- David Allali, gagnant de l'édition 2022 du Concours international d'éloquence ;
- Un représentant des associations étudiantes pratiquant l'art oratoire co-organisatrices du concours.

> Les personnes qui ne se seront pas présentées à la finale seront éliminées.

Les candidats internationaux non présents effectueront leur passage par vidéo, dans les conditions du direct.

> La finale sera enregistrée et rediffusée sur les canaux de communication de l'université. Une diffusion en direct est également possible. Une tenue correcte serait donc appréciée.

Article 4 : Sujets

Les sujets sélectionnés porteront sur des thèmes variés, sur le modèle de ceux du concours d'éloquence Lysias et de la Conférence Berryer.

Pour le premier tour, le choix du sujet sera laissé au candidat entre deux sujets. Il pourra également choisir entre la positive et la négative.

Pour les tours suivants, les sujets et la réponse affirmative ou négative seront déterminés par tirage au sort.

Article 5 : Répartition des sujets

Les sujets des phases qualificatives et des quarts de finale seront envoyés par courriel pour permettre aux candidats de préparer leurs éléments de réponse.

La répartition des sujets de la demi-finale sera communiquée à l'issue du 2^e tour.

Les sujets de la finale seront communiqués le 9 mai.

Article 6 : L'exposé

Pour tous les tours : avant le début de l'exposé, l'assesseur annonce simplement le nom du candidat, son prénom mais ne fait pas mention de son année d'étude. Il annonce également le sujet sur lequel le candidat argumentera et lance le chronomètre au premier mot de son exposé.

Article 7 : Le jury

Les jurys de la demi-finale et de la finale seront composés de professionnels du droit (avocats, magistrats, etc.), acteurs du monde universitaire et professionnels de l'éloquence (acteurs, humoristes, etc.), d'un membre de chaque association pour la demi-finale et d'un représentant unique associatif pour la finale, d'un membre de l'AUF, sous la présidence de la présidente de l'université, conformément au règlement déposé auprès du service juridique de l'université. Le grand gagnant de l'édition précédente participera également à la constitution du jury. Pour la demi-finale, une discussion est en cours avec les associations pour envisager la présence de membres des associations.

Le jury des présélections sera composé d'un représentant de chaque association faisant partie de l'organisation.

Article 8 : Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, la bonne utilisation des supports écrits, la diction, la gestuelle.
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.

En dernier ressort, les candidats seront évalués sur les trois injonctions qu'Aristote adressait à l'orateur : plaire, instruire, émouvoir. Les candidats sont arrêtés par le président du jury s'ils dépassent de 20 % le temps imparti ; de la même manière, un discours inférieur de 20 % au temps prévu est sanctionnable. Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Article 9 : Récompenses

Les récompenses seront remises à l'issue du concours.

Les lots sont composés de dons de la part des partenaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et des partenaires du concours.

- Prix de l'inspiration AUF : un iPad
- Grand Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne : un MacBook Air
- Prix Révélation : une liseuse Kobo
- Prix du Public : une liseuse Kobo

Article 10 : Droits à l'image et d'auteur

En signant ce règlement, les candidats acceptent que les textes de leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore les photographies prises puissent faire l'objet d'une communication à des fins promotionnelles et non commerciales par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, notamment pour la communication des futures éditions. En signant ce règlement, les candidats acceptent que leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore photographies prises puissent être diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site dédié de l'université.

Article 11 : Réclamations

L'inscription au Concours international d'éloquence de Paris 1 Panthéon-Sorbonne emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des évènements l'imposent et de modifier le présent règlement.

Article 12 : Acceptation du règlement.

La signature de ce règlement implique l'acceptation pure et simple de celui-ci.

Article 13 : Droit d'accès et de rectification.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au Concours international d'éloquence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.